



Armor Escrime Guingamp

Lieu cours : Salle d'Armes Escodans Parc de Kergoz—PABU
Adresse postale : AEG / José Esposito , 12, rue de la Mairie 22290 Gouelin
06 48 54 66 94 / 02 96 52 62 56 ou 02 96 44 30 25
SIRET : 421 674 243 000 25—**mail :** aeg.bureau@gmail.com
Site internet : <http://www.armor-escrime-guingamp.fr/>
Facebook : Armor-Escrime-Guingamp

REGLEMENT INTERIEUR 2020-2021

Enseignement

Les cours débuteront le mercredi 9 septembre 2020 3 séances d'essais sont offertes préalablement à l'adhésion définitive. Les cours ont lieu à la salle ESCODANS, cette salle se situe au sein du parc des expositions de Kergoz à Guingamp. L'enseignement est dispensé sous la responsabilité du maître d'armes possédant le brevet d'Etat.

Adhésion

La cotisation comprend le coût de la licence reversée à la FFE (Fédération Française d'Escrime), l'assurance et les cours . Le règlement s'effectue en début de saison en une seule fois, avec la possibilité de paiement en 3 fois (15 octobre/15 février/15 avril) par chèques remis le jour de l'inscription en précisant le montant souhaité et le numéro de chèque . Un **versement minimum de 60 euros est obligatoire au 15 octobre pour l'enregistrement de la licence de l'adhérent à la FFE.**

Il est également possible de régler en espèce ou par **chèque loisirs CAF, chèque vacances ancv et coupon sport ancv et chèque du réseaux actobi.** La Licence d'escrime est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

catégorie	Date naissance, infos complémentaires	Prix
Escrime sportive	M5, étudiants et chômeurs	190 €
Escrime sportive	M7 à M15	200 €
Escrime sportive	M17 à vétérans	220 €
Escrime sportive	Si 2 adhérents/famille (une seule réduction par famille)	- 25 euros
Escrime sportive	Si 3 adhérents/famille (une seule réduction par famille)	- 35 euros
Escrime médiévale		120 €
Sabre Laser	Moins de 16 ans	120 €
Sabre Laser	Plus de 16 ans	160 €
Programme Riposte		Prise en charge médicale

La correspondance catégories et âge se trouve en annexe au présent règlement

Equipement

Le prêt de l'équipement est gratuit, néanmoins une caution de 100 euros, non encaissée, est demandée à titre de garantie. Son encaissement ne sera effectif qu'en cas de non respect de la date de retour attendue

Pour l'entretien et les réparations des tenues et du matériel (notamment les réparations, couture, remplacement, ..) une participation financière de 20 euros est incluse dans la cotisation annuelle .

Il est demandé à chaque tireur de s'équiper progressivement :

- Achat du gant la première année
- Un fil de corps ou une sous cuirasse la deuxième année
- Le masque la troisième année.

Le Club se charge de faire les commandes groupées afin d'obtenir des tarifs préférentiels en début de saison courant octobre et afin d'être livré avant Noël.

A l'exception du masque et de la cuirasse électrique (pour ceux qui en ont une à l'année) la tenue doit être lavée à 30° maximum, mettre la veste dans le lave-linge fermeture éclair fermée et velcro fermée et qu'elle ne soit pas endommagée, le sèche-linge est fortement déconseillé.

Règlement intérieur

Article 1 : La salle est ouverte à tout escrimeur licencié de la Fédération Française d'Escrime au titre de membre du Club ou d'invité.

Article 2 : Les escrimeurs sont responsables, en toutes circonstances (entraînement ou compétition) du matériel prêté par le Club en cas de vol, casse ou dégradations diverses.

Article 3 : Les locaux (salle d'armes et vestiaire) devront être laissés en parfait état de propreté. Les armes doivent être transportées dans un sac fermé.

Article 4 : Une tenue correcte et conforme au règlement de la FFE est exigée pour les entraînements et les compétitions (cf. notes de la fédération concernant les normes des tenues). Une paire de chaussures avec semelles non noires, propre et réservée au sports de salle est exigée.

Article 5 : Le Maître d'armes est responsable de la salle et des entraînements. La ponctualité, la discipline et la politesse sont de rigueur et devront être respectées par toutes les personnes présentes dans la salle.

Article 6 : En cas de faute grave de la part d'un membre, conformément aux statuts en vigueur, le bureau peut procéder à la radiation temporaire ou définitive de ce membre, sa cotisation restant acquise à l'association.

Article 7 : Les parents ou leur représentant doivent déposer leur enfant dans la salle d'entraînement et les reprendre dans la salle à la fin de la séance. Les escrimeurs sont tenus d'arriver au cours 15mn avant le cours pour s'équiper et commencer les cours à l'heure. Si l'escrimeur ne peut assister à un cours, il doit prévenir le Maître d'arme à l'avance.

Avant de quitter l'enfant en début de séance, l'accompagnateur doit s'assurer de la présence d'au moins un responsable du Club. Le Club dégage sa responsabilité pour toute perte ou vol qui surviendrait dans les vestiaires et hors de la salle d'armes (bicyclettes, scooters endommagés ou volés sur le parking).

Article 8 : Toute personne ayant consommé de l'alcool ou des substances illicites se verra refuser de la salle d'Armes par le maître d'Armes ou par une personne du bureau

Responsabilité

Le Club dégage sa responsabilité pour tout incident ou accident qui surviendrait en dehors de la salle d'armes. A cet effet, les parents s'engagent à déposer et venir chercher leur enfant dans les locaux du Club.

Contexte sanitaire exceptionnelle 2020/2021

Le club Armor Escrime Guingamp respecte les clause sanitaire édictée par :

la fédération française d'escrime : <https://concours.escrime-ffe.fr/>

Et le comité régional de Bretagne : <https://www.escrimebretagne.fr/>

Vie de l'association

Armor Escrime Guingamp est une association loi 1901.

Elle est régie par ses statuts, qui sont communicables auprès de tous les adhérents, chaque escrimeur étant membre de droit , ou son représentant légal quand l'escrimeur est mineur.

La vie de l'association est régie par son assemblée générale annuelle en octobre et par ses conseils d'administration .

Membre actuel du bureau du Conseil d'Administration (jusqu'à la prochaine AG):

Président :	Jose ESPOSITO
Vice-Président :	Tugdual ARZUL
Trésorière :	Cecile DIETSCH
Trésorière adjointe :	Claudie L'HOSTIS
Secrétaire (escrime sportive) :	Nolwenn GRIMONT
Secrétaire (escrime historique):	Johan ROY
Armuriers :	Mathias TARNIER, Albert VAN DER KOGEL, Gabriel CARADEC

Animation de la vie de l'association

Durant l'année , plusieurs événements animent la vie du club :

- L'accompagnement des enfants aux compétitions, qu'ils soient compétiteurs ou visiteurs, et si possible , en cas de besoin , il pourra être demandé l'organisation d'un covoiturage
- L'éventuelle organisation d'une compétition à Guingamp, dans ce cas les parents seront sollicités pour permettre le bon déroulement de ces rencontres
- Le repas de fin de saison
- Le forum des associations en septembre
- L'assemblée générale annuelle

Et tout événement qui contribuera à la convivialité d'une part mais également à conforter son activité sportive.

S'informer sur l'association et la contacter

Mail: aeg.bureau@gmail.com

Page Facebook: [armorescimeguingamp](https://www.facebook.com/armorescimeguingamp)

Messenger: m.me/armorescimeguingamp

Portable: [06 48 54 66 94](tel:0648546694)

Fixe: [02 96 44 30 25](tel:0296443025)

Annexe 1 : Correspondance catégorie/âge

Saisons

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
M5	2014 et après	2015 et après	2016 et après	2017 et après
M7	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
M9	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
M11	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
M13	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
M15	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
M17	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
M20	1999-2001	2000-2002	2002-2003	2003-2004
M23 CEE	1996 et avant	1997 et avant	1998 et avant	1999 et avant
Senior	1998 et avant	1999 et avant	2000 et avant	2001 et avant
Vétéran 1	1970-1979	1971-1980	1972-1981	1973-1982
Vétéran 2	1960-1969	1961-1970	1962-1971	1963-1972
Vétéran 3	1950-1959	1951-1960	1952-1961	1953-1962
Vétéran 4	1949 et avant	1950 et avant	1951 et avant	1952 et avant